



Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Réf.: BDT/IEE/RME/DM/177

Genève, le 19 avril 2012

Aux

- Administrations
- Organismes nationaux de réglementation des Etats Membres de l'UIT
- Organisations régionales et internationales

Sujet: 12ème Colloque mondial des régulateurs (GSR)
Colombo (Sri Lanka), 2-4 octobre 2012

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au 12ème Colloque mondial des régulateurs (GSR) (2-4 octobre 2012), organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) avec la collaboration de la Commission de la régulation des télécommunications du Sri Lanka (TRCSL). Le GSR, qui intègre désormais le Dialogue mondial ouvert secteur privé-régulateurs (ex-Forum GILF), aura lieu au Hilton Colombo Hotel de Colombo (Sri Lanka). Il sera présidé par la TRCSL.

Le GSR réunit des responsables des organismes nationaux de réglementation des télécommunications/TIC du monde entier. De par sa renommée, le GSR est devenu la manifestation internationale annuelle qui permet aux régulateurs du monde entier de comparer leurs points de vue et leurs expériences. Il favorise également un dialogue mondial dynamique entre régulateurs, décideurs, chefs d'entreprise et autres parties prenantes du secteur des TIC, et permet ainsi aux Membres de Secteur de l'UIT de partager leurs vues sur les grands problèmes auxquels est confronté ce secteur.

Au cours des deux premières journées du Colloque (les 2 et 3 octobre 2012), le Dialogue mondial sera ouvert aux régulateurs, aux décideurs et aux Membres du Secteur de l'UIT-D. La troisième journée (le 4 octobre 2012) sera réservée aux régulateurs et aux décideurs.

Le programme

Cette année, le thème du GSR sera le suivant: "Pourquoi réglementer dans une société mondiale en réseau?".

Afin de jouer pleinement leur rôle dans la société en réseau d'aujourd'hui et dans le monde numérique hyperconnecté de demain, les décideurs et les régulateurs doivent impérativement atteindre leurs objectifs nationaux relatifs au large bande tout en adoptant des mesures propres à favoriser la création de nouvelles possibilités numériques sécurisées et l'intégration de tous. Ils doivent, pour mettre en œuvre leurs stratégies en matière de large bande, coopérer avec le secteur privé, comprendre les changements qui s'opèrent sur le marché et adopter des mesures et outils réglementaires innovants tenant compte du caractère transnational de la société numérique en réseau. Les participants échangeront en outre des vues, entre autres, sur la neutralité des réseaux, les politiques en matière de spectre, l'itinérance, l'informatique dématérialisée, la sécurité en ligne et en particulier la protection des données et de la vie privée, l'interconnexion IP au niveau international et régional, les partenariats public-privé pour encourager

l'investissement et le déploiement des réseaux NGN large bande. Le GSR débutera par un segment interactif de haut niveau qui sera axé sur les questions réglementaires transnationales à l'ère post-convergence et cherchera à comprendre l'évolution dynamique du marché et le rôle de la réglementation. Cette année, le GSR proposera une session de consultation réglementaire, durant laquelle les régulateurs pourront approfondir leurs échanges interactifs sur les questions les plus pressantes. Vous trouverez en annexe le programme provisoire détaillé du Colloque.

Consultation sur les lignes directrices relatives aux bonnes pratiques

Je vous consulterai prochainement, avant le Colloque, afin de définir des lignes directrices relatives aux bonnes pratiques sur les moyens d'encourager l'accès au numérique grâce aux services dématérialisés.

Participation aux groupes de discussion

Comme par le passé, aucun exposé officiel n'est prévu en dehors de ceux qui seront prononcés par les auteurs des documents de travail du GSR et d'autres documents de l'UIT, invités à prendre la parole à l'ouverture de chaque session. Tous les participants sont néanmoins vivement encouragés à prendre une part active aux activités des groupes de discussion. Ceux qui souhaitent participer à un groupe de discussion à l'occasion de l'une des sessions prévues dans le programme provisoire voudront bien remplir et soumettre par voie électronique, avant le **20 juillet 2012**, le formulaire en ligne de participation aux groupes de discussion. La liste des personnes retenues sera communiquée d'ici au **6 août 2012**.

Plate-forme de contacts en ligne

Le GSR offre des possibilités uniques de nouer des contacts, à l'approche du Colloque et pendant ce dernier, grâce à la plate-forme de contacts interactive en ligne qui sera prochainement accessible sur le site web du GSR-12, à l'adresse www.itu.int/GSR12. Cette plate-forme permet aux utilisateurs enregistrés d'organiser des rendez-vous en utilisant leurs PC et leurs téléphones intelligents, et même de réserver une salle de réunion.

Documents et interprétation

Le GSR se déroulera sans document papier et les documents seront transmis sur le web. Les documents établis pour cette manifestation et d'autres informations peuvent être téléchargés à partir du site web du GSR-12.

Un service d'interprétation sera assuré à la demande des participants. Vous êtes donc invités à indiquer sur le formulaire d'inscription, avant le **15 août 2012**, si vous avez besoin de langues autres que l'anglais. En fonction des demandes qui auront été faites avant cette date, et à condition qu'il y ait au moins cinq demandes pour une langue donnée, l'interprétation sera assurée dans les langues demandées.

Inscription

L'inscription se fera uniquement en ligne, à partir du **21 mai 2012**, par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés par chaque administration ou entité. Le rôle du coordonnateur est de s'occuper des formalités d'inscription pour son administration/entité. La liste des coordonnateurs peut être consultée sur ce [lien](#) accessible avec un mot de passe TIES.

Les coordonnateurs désignés trouveront le formulaire d'inscription [ici](#).

Si votre Administration ou entité n'a pas de coordonnateur ou si elle souhaite modifier les coordonnées du point de contact et/ou changer de coordonnateur, vous voudrez bien indiquer le nom de celui-ci, son prénom et son adresse de courrier électronique et soumettre ces informations dans un document officiel avec en-tête, par télécopie, au numéro: +41 22 730 5545/+41 22 730 5484 ou par courrier électronique à l'adresse: bdtmeetingsregistration@itu.int.

Informations pratiques

Veillez noter que les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge des participants. Vous trouverez toutes les informations utiles, ainsi que d'autres renseignements d'ordre logistique, concernant notamment l'hébergement, sur le site web du GSR12.

En ce qui concerne les formalités d'obtention de visa, afin que votre visa puisse être établi à temps pour la réunion, je vous invite à vous conformer aux instructions publiées sur le site web du GSR12.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à M. Makhtar Fall, Chef de la Division de l'environnement réglementaire et commercial, par courriel (gsr@itu.int) ou par téléphone (+41 22 730 6256/730 5709).

J'espère que vous serez en mesure d'assister à l'édition 2012 du Colloque mondial des régulateurs et d'y contribuer utilement.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

[Original signé]

Brahima Sanou
Directeur

Annexe 1: Programme provisoire

Colloque mondial des régulateurs 2012

Programme provisoire

Pourquoi réglementer dans une société en réseau?

Inscription:

Dimanche 30 septembre 2012	de 9 heures à 22 heures
Lundi 1er octobre 2012	de 9 heures à 18 h 30
Mardi 2 octobre 2012	de 7 h 30 à 18 heures
Mercredi 3 octobre 2012	de 8 heures à 18 heures
Jeudi 4 octobre 2012	de 8 heures à 16 heures

Lieu:

Colombo (Sri Lanka)

Mardi 2 octobre 2012

Dialogue mondial

07:30 – 09:00 INSCRIPTION

09:00 – 10:30 OUVERTURE – SEGMENT DE HAUT NIVEAU

UN SEUL MONDE: LA RÉGLEMENTATION DANS LE VILLAGE PLANÉTAIRE

Déclarations liminaires

Panel de discussion de haut niveau

10:15 – 10:30 PAUSE CAFÉ

10:30 – 12:00 SESSION 1 LA NEUTRALITÉ DES RÉSEAUX: RÉGLEMENTER OU NON?

- La gestion du trafic doit-elle être réglementée ou doit-elle relever des négociations commerciales? Comprendre les enjeux et la nécessité de la transparence. Assurer la qualité de service, prévenir la dégradation du trafic, les obstacles mis au trafic ou le ralentissement du trafic sur les réseaux.
- Quelle est l'incidence de l'utilisation des nouveaux services et des nouvelles applications, en particulier des services d'informatique dématérialisée, sur les réseaux? Quelles contraintes supplémentaires ces nouveaux services et nouvelles applications imposent-ils à la largeur de bande existante?
- Comment concilier la protection du consommateur et la nécessité d'encourager l'investissement? Quelle est l'incidence de la neutralité des réseaux sur cette équation?

Présentation du document de travail du GSR

Discussions interactives en petits groupes

12:30 – 14:15 DÉJEUNER

14:15 – 15:45 SESSION 2 DÉFINIR DES POLITIQUES DE GESTION DU SPECTRE DANS L'UNIVERS DU NUMÉRIQUE MOBILE

- Comprendre la nécessité de repenser les politiques de gestion du spectre ou d'en élaborer de nouvelles afin de faire face à l'explosion du trafic de données sur mobile et parvenir à satisfaire efficacement la demande de spectre, en pleine augmentation.
- Comment faire face à l'engouement pour les nouvelles applications mobiles large bande et les

communications de machine à machine dans un monde hyper-connecté, tout en poursuivant le déploiement des réseaux mobiles NGN? Quelles mesures prendre? Quels devraient être les éléments d'une politique du spectre dans un monde placé sous le signe du numérique mobile?

- Résultats de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2012 (CMR-12) en ce qui concerne le large bande

Présentation du document de travail du GSR

Discussions interactives en petits groupes

15:45 – 16:00 PAUSE CAFÉ

16.00 – 17:15 SESSION 3 L'ITINÉRANCE INTERNATIONALE DANS UNE ÉCONOMIE DU LARGE BANDE

- Comment traiter le problème de la terminaison des communications mobiles voix et données dans une société connectée en permanence et où les frontières s'estompent? Comprendre les modèles économiques de l'itinérance et la nécessité de fournir des services transfrontières dans une économie du large bande. Quelles sont les conséquences pour les consommateurs?
- Quel est le rôle des régulateurs? Quelles méthodes réglementaires adopter? Comment concilier réglementation et solutions commerciales?
- Stratégies et expériences régionales

Présentation du document de travail du GSR

Discussions interactives en petits groupes

Mercredi 3 octobre 2012

09:00 – 10:30 SESSION 4 QUAND LES DISTINCTIONS S'EFFACENT: INTERCONNEXION DES RÉSEAUX IP À L'ÉCHELLE MONDIALE ET REGIONALE

- Remédier aux blocages existants: l'interconnexion des réseaux IP doit-elle être réglementée?
- Quelles méthodes de règlement des différends adopter aux niveaux régional et international? Quelles mesures de mise en application sont-elles efficaces dans un contexte concurrentiel?
- Les régulateurs devraient-ils être parties prenantes aux accords sur la tarification des services de gros? Quelle est l'incidence de la neutralité des réseaux et de la connectivité Internet internationale sur l'interconnexion des réseaux IP à l'échelle internationale?
- Enseignements tirés et expériences régionales

Présentation du document de travail du GSR

Discussions interactives en petits groupes

10:30 – 10:45 PAUSE CAFÉ

10:45 – 12:15 SESSION 5 DÉMYSTIFIER LA RÉGLEMENTATION "DANS LE NUAGE": ENJEUX ET PERSPECTIVES DE L'INFORMATIQUE DÉMATÉRIALISÉE

- Comprendre ce concept et ses avantages socio-économiques, ainsi que son incidence sur les PME, les organismes publics et les utilisateurs finals
- Comment les nouveaux acteurs, tels que les réseaux sociaux et les grands fournisseurs de contenus et d'applications font-ils évoluer la dynamique du marché par leur utilisation des services dématérialisés?
- Qui est responsable? Si le régulateur des TIC ne s'occupe pas des technologies de l'information, quel est son rôle? Comment concilier le besoin de réglementation et la nécessité de ne pas paralyser l'innovation?
- Quel est le rôle des pouvoirs publics: utilisateurs et facilitateurs?
- Enseignements tirés des services VoIP

Présentation du document de travail du GSR

Discussions interactives en petits groupes

12:30 – 14:15 DÉJEUNER

14:15 – 15:45 SESSION 6 DES MENACES À L'HORIZON: QUESTIONS DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ SUR LE NET

- Aperçu des menaces en ligne du point de vue de l'utilisateur: questions relatives à la protection des données et de la vie privée. Ces droits s'appliquent-ils différemment dans le contexte de l'informatique dématérialisée? Comment assurer en permanence un accès fiable aux services de l'informatique dématérialisée?
- Sous l'angle commercial: importance de la sécurité et de la fiabilité des données, définition des juridictions compétentes, gestion des risques, etc.
- Protection en ligne des enfants
- Concilier la libre circulation de l'information/des communications et les préoccupations en matière de sécurité
- Quel rôle pour les régulateurs?

Présentation du document de travail du GSR

Discussions interactives en petits groupes

15:45 – 16:00 PAUSE CAFÉ

16:00 – 17:15 SESSION 7 PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ (PPP): STRATÉGIES INNOVANTES POUR DÉVELOPPER LE LARGE BANDE

- Conclusion de partenariats fructueux public-privé pour encourager à investir dans les réseaux NGN large bande
- Ce qui fonctionne? Approches ascendante ou descendante? Où investir?
- Quel est le rôle du régulateur? Doit-il surveiller les investissements? Quelles mesures d'incitation réglementaires faut-il prévoir?
- Bonnes pratiques et enseignements tirés

Présentation du document de travail du GSR

Discussions interactives en petits groupes

Jeudi 4 octobre 2012
(Journée des régulateurs)

09:00 – 10:30 SESSION 8 DÉFINIR LES MARCHÉS: INTERVENTION RÉGLEMENTAIRE GRADUELLE DANS UN ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE POST-CONVERGENCE

- Définir ce qu'est la position dominante sur le marché dans un environnement post-convergence neutre du point de vue des technologies et des services: passage de la réglementation à la dérégulation
- Concilier les deux formes de réglementation (ex-ante et ex-post); les opérateurs en position dominante sur le marché qui ont beaucoup investi dans le déploiement des réseaux ou qui sont parmi les premiers à innover doivent-ils faire l'objet d'un traitement différent?
- Rôle des organismes chargés de réglementer la concurrence par opposition aux régulateurs du secteur des TIC: éviter les chevauchements d'activité et encourager la coopération
- Opinions des régulateurs et d'autres parties concernées dans le contexte post-convergence.

Présentation du document de travail du GSR

Discussions interactives en petits groupes

10:30 – 10:45 PAUSE CAFÉ

10:45 – 12:15 SESSION 9 MISE EN OEUVRE DU LARGE BANDE: ETUDES DE CAS PAR PAYS

Présentation par les régulateurs d'études de cas par pays rendant compte des réussites, des approches innovantes et de l'expérience acquise

Discussions interactives en petits groupes

12:15 – 14:15 DÉJEUNER

14:15 – 15:45 SESSION 10 CONSULTATION RÉGLEMENTAIRE:

ENCOURAGER UNE CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE : SYNTHÈSE

Echanges interactifs entre régulateurs sur les questions de réglementation les plus pressantes

15:45 – 16:00 PAUSE CAFÉ

16:00 – 17:00 PERSPECTIVES D'AVENIR ET CLÔTURE